

# Val-d'Oise matin

## Ermont épinglé pour non-respect de laïcité

Au nom du principe de laïcité, un habitant d'Ermont a fait annuler une délibération du conseil municipal donnant une subvention à la paroisse pour financer un séjour aux JMJ.

« **J**e suis déterminé à aller jusqu'au bout... Il faut que la religion reste à sa place! » C'est un citoyen comme les autres qui vient de faire condamner la ville d'Ermont pour non-respect du principe de laïcité. Avant même l'ouverture du débat national sur ce sujet, le tribunal administratif de Cergy a annulé une subvention versée par la municipalité pour aider des jeunes de la commune à assister aux Journées mondiales de la jeunesse (JMJ), célèbre événement organisé par l'Eglise catholique qui a eu lieu pour la dernière fois il y a trois ans, à Sydney, en Australie. D'après la décision du juge, l'association paroissiale doit rembourser les 1 500 € que lui avait versés la

ville. A l'époque des faits, en mai 2008, la délibération avait déjà été contestée par l'opposition de gauche. « Nous avons eu une discussion très houleuse au conseil municipal, se souvient Mathias Trogrlic. Pour nous c'est évident qu'il y a une entorse aux principes de laïcité mais la majorité nous avait pris de haut à l'époque en nous expliquant que les JMJ étaient un rassemblement de jeunes qui allait au-delà de la religion catholique. Il s'agit pourtant d'aller assister à une messe dite par le pape... »

### Un cas concret qui peut servir d'exemple

Dans le public, au fond de la salle du conseil, un autre habitant s'indigne en silence de cette utilisation des deniers publics. C'est lui qui décide

de porter l'affaire en justice. « En tant que militant pour la défense de la laïcité, j'ai été interpellé, explique François. Là, il s'agit d'un cas concret qui peut servir d'exemple. L'argent public n'a pas à financer un mouvement spirituel, quel qu'il soit. » Sans avocat, et en tant que simple contribuable, cet habitant fait donc parvenir un mémoire au tribunal, en s'appuyant sur, cite-t-il, « l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 et le principe de laïcité de la République consacré par l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 ». Le tribunal entendra ses arguments et se prononce finalement en annulant la délibération du conseil municipal et en demandant le recouvrement de la somme octroyée. Contactés, ni le sénateur-maire UMP d'Ermont, Hugues Portelli, ni

l'association paroissiale n'ont souhaité s'exprimer sur le dossier. Ils ont néanmoins l'intention de faire appel du jugement prononcé. Les élus de gauche, eux, n'ont guère de doute sur l'issue de l'affaire. « Si l'on finance un voyage aux JMJ, alors on doit aider n'importe quel jeune qui souhaite faire un pèlerinage où il veut dans le monde, estime Mathias Trogrlic. Ce n'est pas équitable si l'on ne subventionne que la religion catholique. » Depuis 2008, aucune autre édition des JMJ n'a été organisée. Mais un nouveau rassemblement est prévu en août à Madrid. Certains jeunes d'Ermont ont probablement prévu de s'y rendre... « Nous serons très attentifs à ce qui sera décidé en conseil municipal cette année », prévient la gauche.

MARIE PERSIDAT